

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 13 octobre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2130680A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 12 octobre 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les séismes, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 octobre 2021.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général*  
*de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
A. THIRION

*Le ministre de l'économie,*  
*des finances et de la relance,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
L. CORRE

*Le ministre des outre-mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale des outre-mer,*  
S. BROCAS

*Le ministre délégué*  
*auprès du ministre de l'économie, des finances*  
*et de la relance, chargé des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur*  
*de la 5<sup>e</sup> sous-direction*  
*de la direction du budget,*  
P. CHAVY

## ANNEXES

## ANNEXE I

## COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021*

Commune de Tergnier.

*Inondations et coulées de boue du 19 juillet 2021 au 21 juillet 2021*

Commune de Beautor.

*Inondations et coulées de boue du 4 septembre 2021*

Commune de Montescourt-Lizerolles (1).

## DÉPARTEMENT DE L' ALLIER

*Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021 au 28 juin 2021*

Commune de Marcenat.

## DÉPARTEMENT DE L' AUDE

*Inondations et coulées de boue du 8 septembre 2021 au 10 septembre 2021*

Commune de Lasbordes.

## DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021 au 15 septembre 2021*

Communes de Brageac (1), Saint-Hippolyte (1).

## DÉPARTEMENT DE L' EURE

*Inondations et coulées de boue du 19 septembre 2021*

Commune de Thil (Le) (1).

## DÉPARTEMENT D' EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 11 juin 2018 au 14 juin 2018*

Commune d'Écluzelles (1).

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue du 3 septembre 2021*

Communes de Carignan-de-Bordeaux (2), Fargues-Saint-Hilaire (2), Floirac, Tresses (3).

*Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021*

Communes de Saint-André-de-Cubzac, Virsac (1).

## DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 10 décembre 2020 au 12 décembre 2020*

Commune de Tarnos (2).

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021*

Commune de Landres (4).

*Inondations et coulées de boue du 14 juillet 2021 au 15 juillet 2021*

Commune de Toul.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Inondations et coulées de boue du 14 juillet 2021 au 16 juillet 2021*

Commune de Juvigny-sur-Loison (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021*

Commune de Cutting (2).

## DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021*

Communes de Lamorlaye, Mont-l'Évêque (1).

*Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021*

Commune de Silly-Tillard (1).

*Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Commune de Mareuil-sur-Ourcq (3).

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 5 mai 2020 au 6 mai 2020*

Commune de Loos-en-Gohelle (2).

*Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021 au 26 juillet 2021*

Commune d'Aumerval.

*Inondations et coulées de boue du 20 septembre 2021*

Commune de Wimereux.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1<sup>er</sup> février 2021 au 5 juillet 2021*

Commune de Brachy (2).

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021*

Commune de Jaignes.

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> février 2021 au 2 février 2021*

Commune de Gijounet.

*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021*

Commune de Saint-Germain-des-Prés.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 9 septembre 2021*

Commune de Glatens.

*Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021*

Communes d'Aucamville, Salvetat-Belmontet (La).

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue du 26 septembre 2021*

Commune de Tour-d'Aigues (La).

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021*

Commune de Saint-Pierre-de-Maillé (2).

*Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 17 juin 2021*

Communes de Fontaine-le-Comte (1), Neuville-de-Poitou (1), Sommières-du-Clain (1).

*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021*

Commune de Roche-Posay (La) (1).

*Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021*

Communes de Sérigny (1), Vigeant (Le).

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021*

Commune de Breux-Jouy.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Communes de Livry-Gargan (3), Noisy-le-Grand.

## DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 4 mars 2020*

Commune de Berville (1).

## DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

*Inondations et coulées de boue du 28 août 2021*

Communes de Saint-Joseph, Saint-Philippe.

## DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

*Séismes du 10 mai 2018 au 30 juin 2019*

Communes d'Acoua (1), Bandraboua (1), Bandrele (1), Bouéni (1), Chiconi (1), Chirongui (1), Dembeni (1), Dzaoudzi (1), Kani-Kéli (1), Koungou (1), M'Tsangamouji (1), Mamoudzou (1), Mtsamboro (1), Ouangani (1), Pamandzi (1), Sada (1), Tsingoni (1).

## ANNEXE II

## COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Vents cycloniques du 20 juin 2021*

Communes de Jaujac, Prades, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc.

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Inondations et coulées de boue du 8 septembre 2021*

Commune d'Arquettes-en-Val.

*Inondations et coulées de boue du 8 septembre 2021 au 9 septembre 2021*

Commune de Coudons.

*Inondations et coulées de boue du 9 septembre 2021 au 10 septembre 2021*

Commune de Villalier.

*Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021 au 16 septembre 2021*

Commune de Villemoustaussou.

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021*

Commune de Vilette (La).

*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021*

Commune de Bonnebosq.

*Inondations et coulées de boue du 24 juin 2021*

Commune de Vilette (La).

*Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021*

Commune de Vilette (La).

*Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021*

Commune de Vilette (La).

## DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 27 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2020*

Commune de Lostanges.

## DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Inondations et coulées de boue du 28 janvier 2021 au 29 janvier 2021*

Commune de Fertans.

*Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021*

Commune de Glay.

*Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021*

Commune de Glay.

*Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021 au 16 juillet 2021*

Commune de Vieux-Charmont.

## DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021 au 16 septembre 2021*

Commune de Tresques.

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021 au 15 septembre 2021*

Communes de Castelnau-le-Lez, Gigean, Montagnac.

*Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021*

Communes d'Aumelas, Crès (Le), Montpellier, Saint-Paul-et-Valmalle.

*Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021 au 16 septembre 2021*

Communes de Murviel-lès-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques.

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> février 2021 au 15 février 2021*

Commune d'Angers.

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021*

Commune de Ferrière-la-Petite.

## DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021*

Commune de Janville.

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021 au 5 juillet 2021*

Communes de Jaux, Uilly-Saint-Georges.

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 29 juin 2021*

Commune de Gerzat.

*Inondations et coulées de boue du 23 juillet 2021 au 24 juillet 2021*

Commune de Saint-Nectaire.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 3 juin 2021*

Communes de Conches-sur-Gondoire, Gouvernes.

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021*

Commune de Conches-sur-Gondoire.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue du 31 janvier 2021 au 4 février 2021*

Commune de Donnazac.

*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Castres.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> mai 2021*

Commune d'Avignon.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondations et coulées de boue du 28 janvier 2021 au 3 février 2021*

Commune de Rives-d'Autise.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 17 juin 2021*

Commune de Chatain.

*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021*

Commune de Sérigny.

*Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021*

Commune d'Asnois.